



CTR DIRISI

du 22 juin 2021

Le Directeur Central de la DIRISI, le général de corps d'armée Jean-Marc LATAPY, a convié les élus du CTR DIRISI le 11 février 2021 à un comité technique de réseau qui s'est déroulé en visioconférence et audio conférence.

Les élus **FO DEFENSE** ont participé à cette réunion.

Le directeur central (DC) ouvre la séance en remerciant tous les personnels pour le remarquable travail effectué tout au long de cette crise sanitaire, et réaffirme que les ressources humaines sont une grande richesse pour la DIRISI qu'il constate lors de ses déplacements en région.

Après lecture des déclarations liminaires (voir la DL **FO DEFENSE** ci-après), le DC répond qu'un certain nombre de points évoqués dans les DL seront traités en séance. Néanmoins, il tient à apporter immédiatement des éléments de réponse.

Dans le débat de fusion des spécialités Télécoms et Informatique, initié par la DRH-MD\SRHC dans le cadre de l'actualisation et la simplification des textes réglementaires, le DC a énoncé la position de la DIRISI : c'est un refus catégorique du fusionnement en une spécialité unique des deux domaines SI et Télécoms. La DIRISI ne peut pas se permettre de perdre de la compétence et du savoir-faire, et il est essentiel d'avoir des personnels bien formés.

Réagissant à une DL, le DC dit qu'il faut cesser de propager des « légendes urbaines » de suppression de postes civils ! Il affirme que 50 postes militaires ont été basculés en postes civils et l'objectif est toujours de croître en personnels civils pour atteindre l'objectif assigné et recouvrir la dette.

Concernant le recrutement des ICD désormais à BAC+5, le DC semble partager notre analyse, en affirmant qu'il est nécessaire de trouver des solutions d'évolution de la rémunération, et dit s'y employer.

■ Approbation du PV

Le PV du précédent CTR DIRISI est approuvé à l'unanimité.

■ Point RH

• Evolution des recrutements 2014-2021

Année	Mode de Pourvoi	4139-2	4139-3	Concours	BOE	84-16	Détach ^t	Total
2014	Droits	106	5	51	1	9		172
	Réalisés	109	5	51	2	9		176
2015	Droits	50	3	53	2			108
	Réalisés	39	4	45	9	5	6	108
2016	Droits	29	0	67	4	16		116
	Réalisés	24	3	55	2	12	4	100





Année	Mode de Pourvoi	4139-2	4139-3	Concours	BOE	84-16	Détach ^t	Total
2017	Droits	37	2	49	1	14		103
	Réalisés	24	8	49	1	24	8	114
2018	Droits	3	5	147	1	28		184
	Réalisés	2	6	75	0	28	10	121
2019	Droits	8	27	95	4	105		239
	Réalisés	7	34	88	1	93	35	258
2020	Droits	30	2	111	5	144		292
	Réalisés	21	0	75	5	111	21	233
2021	Droits	22	2	96	3	132		255
	Réalisés*	13	1	7	2	40	13	76

* Données réalisées au 22 juin 2021

La DIRISI indique qu'elle n'a pas de contrainte de droits en plan de recrutement, ni pour dépasser le plan de recrutement. Nonobstant, au regard des chiffres présentés, certes en milieu d'année, **FO DEFENSE** demande si la DIRISI parviendra à atteindre son objectif de 255 recrutements ?

Selon la sous-direction RH, l'appel aux listes complémentaires devrait permettre d'obtenir les chiffres attendus dont 18 ICD, et confirme les dires du DC de la nécessité d'agir sur la rémunération au regard du niveau de recrutement BAC+5.

Concernant les agents sous contrat (ASC), la SDRH invoque que nous ne sommes qu'à la moitié de l'année et que la négociation salariale se durcit du fait de l'absence de réévaluation de la grille salariale depuis 2019, contrairement au marché de l'emploi civil. Le recrutement d'ASC est plus complexe et plus « lourd » en gestion car il faut produire les offres d'emploi, les fiches de postes et effectuer le recrutement.

Le DC attend les annonces sur les grilles interministérielles des ASC.

FO DEFENSE fait remarquer que le domaine d'activité « Télécoms » semble délaissé car il n'y a pas de recrutement alors que les départs en retraite seront bien présents !

La SDRH indique qu'au moment de la construction du plan de recrutement (PDR), le seuil pour déclencher et mettre en œuvre un recrutement n'a pas été atteint. **FO DEFENSE** en conclut que les besoins n'ont pas été pris en compte par la DRH-MD et qu'ils feront défaut à la chaîne d'emploi DIRISI.

• Répartition par corps des recrutements 2021 – Fonctionnaires et ASC

	DROITS PAR CORPS (droits initiaux)					REALISES PAR CORPS					PAR NIVEAU		
	CONCOURS	4139-2	4139-3	BOE	TOTAL	CONCOURS	4139-2	4139-3	BOE	TOTAL	DROITS INITIAUX	REALISES	
AAE	5	0	0	1	6	4	0	0	1	5	I	80	22
SA	4	1	0	1	6	0	0	0	1	1	II	39	10
AA	6	2	0	0	8	0	0	0	0	0	III	13	8
TOTAL ADM	15	3	0	2	20	4	0	0	2	6			
ICD	19	0	0	0	19	0	0	0	0	0			
TSEF	51	14	0	1	66	0	11	0	0	11			
ATMD	11	5	2	0	18	3	2	1	0	6			
TOTAL TECH	81	19	2	1	103	3	13	1	0	17			
	96	22	2	3	123	7	13	1	2	23			

Dans la répartition des recrutements des ASC, **FO DEFENSE** interroge la DIRISI sur le chiffre de 38 recrutements estampillés « réserve ». La DIRISI indique que ce volume de postes permet de palier à d'éventuels manques de recrutement au titre des concours, mais que ce n'est qu'un moyen complémentaire arrivant en fin de processus, et que la priorité est le recrutement de fonctionnaires.

Les premiers retours de concours sont :

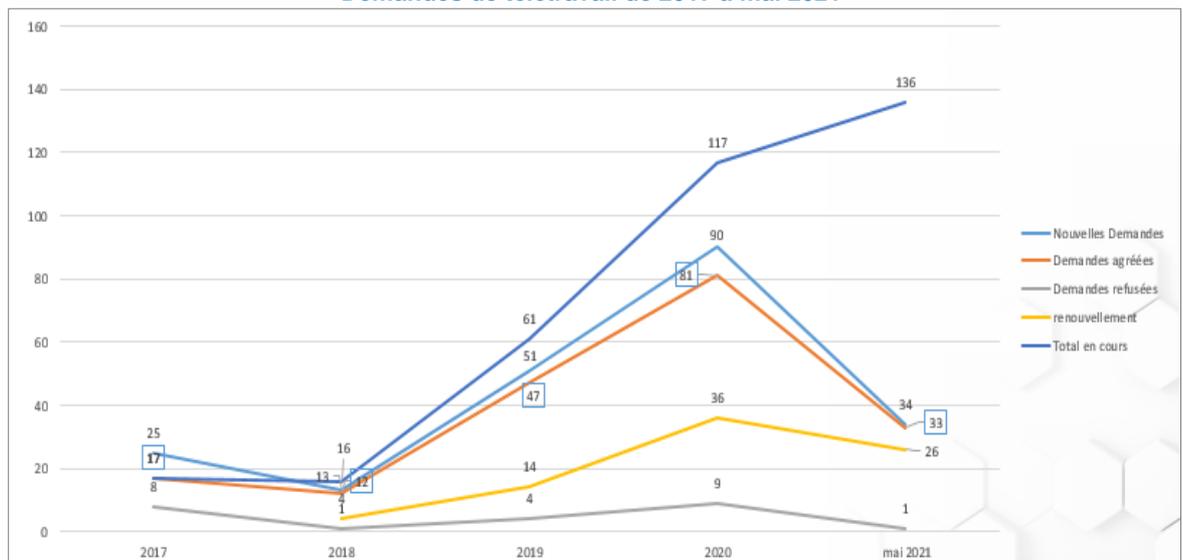
- Pour 18 ICD, 15 sont lauréats de la liste principale et 3 des listes complémentaires.
- Pour TSEF2 : 20 postes en DIRISI IDF, 22 lauréats en liste principale et 3 sur liste complémentaire. La DIRISI espère qu'il n'y aura pas de désistement.
- TSEF3 : 28 postes en DIRISI, 23 lauréats en liste principale et 8 en liste complémentaire.
- TSEF3 expérimental : 18 postes ouverts et 11 lauréats admis sans liste complémentaire.

Le DC indique qu'il convient de redoubler d'efforts pour faire connaître les métiers de la DIRISI et susciter des candidatures. Sur ce point, **FO DEFENSE** ajoute que la DRH-MD se doit de promouvoir cette communication des métiers de l'informatique et des télécoms mais que celle-ci ne pourra porter ses fruits que si l'attractivité des emplois et la rémunération sont pris en compte et que le recrutement colle aux cursus scolaires, à savoir recruter à BAC+2 (TSEF2) dans ces deux spécialités. Enfin, le recrutement d'ATMD doit s'opérer exclusivement sur des emplois de niveau 3, car le constat du terrain montre encore que dans une même cellule, un agent de catégorie C fait la même mission qu'un agent de catégorie B.

Le DC confirme la cible TSEF2 et l'objectif de pyramider en B les postes d'ATMD à hauteur des possibilités d'avancement.

- **Le télétravail**

Demandes de télétravail de 2017 à mai 2021



La DIRISI rappelle la réglementation sur le télétravail (décret du 5 mai 2020 et arrêté du 28 avril 2021).

Elle s'attend à une forte demande en septembre, à la fin du télétravail de circonstance. A ce jour, 136 personnels sont en télétravail « pérenne », 34 ont fait une primo-demande entre le 1^{er} janvier et le 11 mai 2021, 33 demandes sont agréées et 26 demandes de renouvellement.

Cela correspond à 5% du personnel civil de la DIRISI.

La DIRISI est favorable au télétravail, dès lors que les modalités sont cadrées :

- 2 jours par semaine conjugués à la possibilité d'avoir 4 jours flottants sur un mois,
- Le vendredi compte pour une journée,



COMPTTE REIN



- Pour chaque jour flottant, une autorisation préalable est requise à sa chaîne hiérarchique,
- Validation par la DC DIRISI de toute demande de télétravail avant autorisation officielle par le commandant de formation administrative (CFA).

Un guide des bonnes pratiques SST du télétravail et du travail en mobilité à la DIRISI a fait l'objet de consultations des élus CTR DIRISI. Il devrait paraître prochainement.

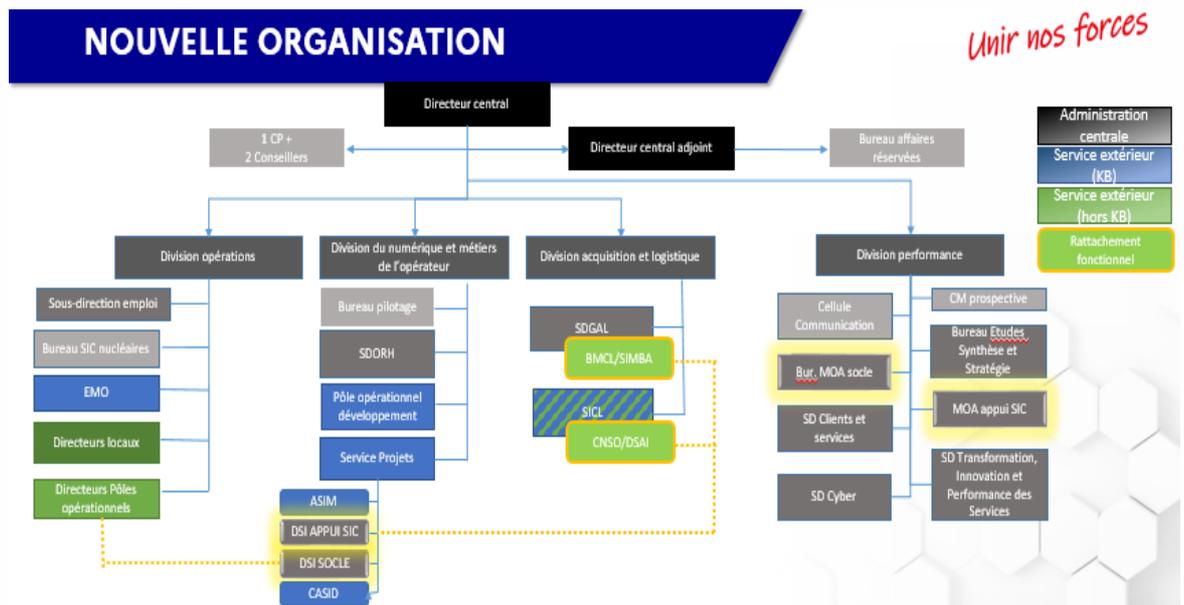
FO DEFENSE fait remarquer que les annonces gouvernementales sur la prise en charge des frais à hauteur de 10€ par mois ne sont pas de nature à pleinement satisfaire les attentes des personnels et de leurs représentants. Il convient de ne pas omettre les risques identiques à ceux en présentiel, notamment les risques TMS et sociaux. En effet, l'organisation du travail doit peut-être être repensée afin que tout agent en TT ait accès aux mêmes moyens et en convivialité similaire à celle qu'il aurait sur site. Ce besoin d'accompagnement des agents et des managers est repris par une autre OS.

Le DC indique que les 4 jours flottants répondent à la souplesse demandée et que le premier principe c'est de faire confiance aux agents, et « ça marche » !

■ Réorganisation de la DIRISI

- La mise en place des DSI et de la MOA

Cette réorganisation de la DC DIRISI est consécutive à la nouvelle gouvernance des SIC du ministère et à la création de l'Agence Numérique de la Défense.



C'est ainsi que, désignée référent métier et MOA du socle numérique, la DC DIRISI se doit de s'adapter en interne pour répondre à ces impératifs. Sont donc créées des entités DSI socle et DSI appui SIC, mais également des bureaux MOA socle et MOA appui SIC dont les effectifs sont prélevés sur l'existant. Des liens fonctionnels sont redéfinis entre entités. Cette organisation devrait être opérationnelle dès septembre 2021.

Le DC qualifie cette réforme de fondamentale pour la DIRISI, même si elle ne touche que la DC DIRISI. La position de la DIRISI est renforcée en amont et non plus uniquement en tant qu'acteur exécutif.

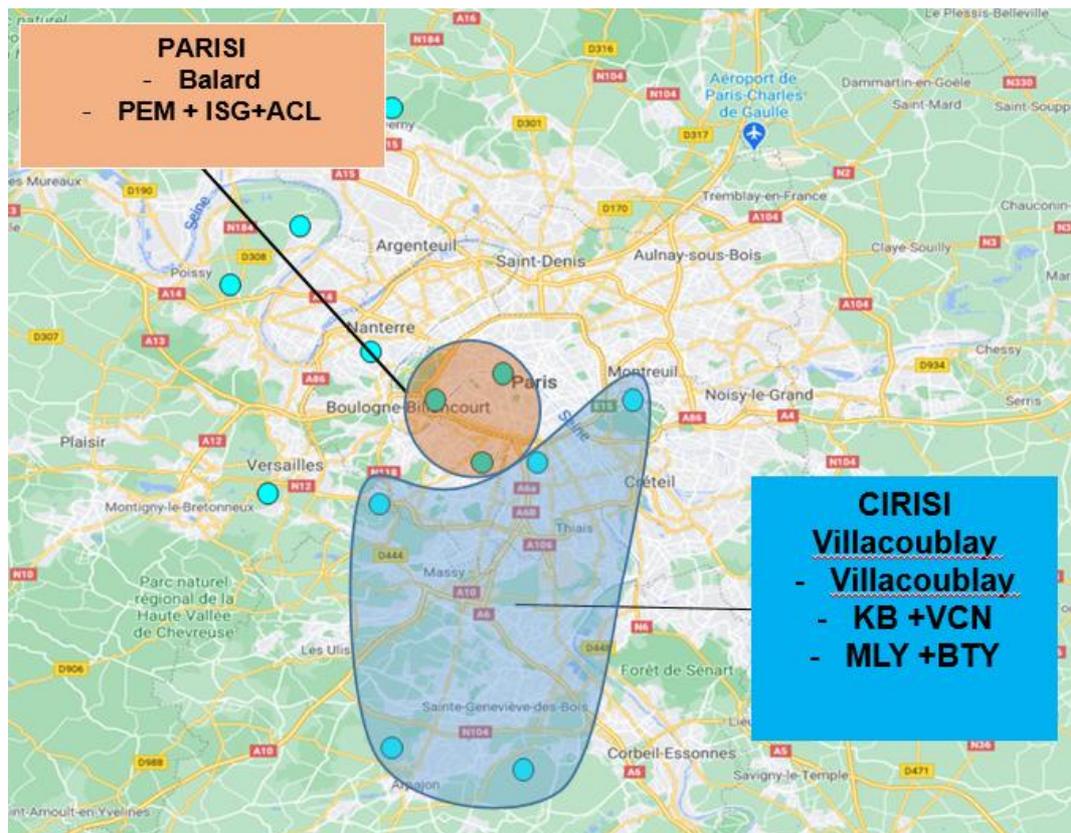
FO DEFENSE regrette que la DIRISI n'ait pas gagné des effectifs pour mettre en œuvre ces nouvelles responsabilités, et demande si cela va se traduire en texte règlementaire par une restructuration ? Dès lors que c'est à effectif constant, cela implique que les agents vont devoir s'adapter en interne à cette nouvelle organisation ?

Le DC affirme que la bataille actuelle est un déficit de ressources humaines, civiles et militaires. Il va s'agir de travailler autrement et la priorité sera donnée à l'accompagnement au changement. Chacun garde sa mission et, pour la majorité des personnels, il n'y a pas de changement de poste. S'il s'avère nécessaire au cas par cas, le processus de restructuration sera mis en œuvre. La priorité est d'obtenir la ressource, notamment avec la vague des prochains départs en retraite.

- **Réorganisation de la plaque parisienne**

L'objectif du mandat donné au Directeur de la DIRISI IDF/8RT était d'évaluer l'opportunité de fusionner tout ou partie des CIRISI Balard et Arcueil en une entité, plus lisible, avec une nouvelle répartition des missions avec les autres CIRISI de la plaque parisienne. Dès lors que le choix serait opéré, il conviendrait de déterminer les modalités de sa mise en place. C'est ainsi que le choix préférentiel s'est porté sur la fusion des CIRISI Balard et Arcueil en un centre, dénommé PARISI, ayant vocation à traiter toutes les activités intramuros des entités MINARM de Paris. Le CIRISI VILLACOUBLAY sera quant à lui remodelé pour prendre en charge les entités MINARM du sud-est parisien.

FO DEFENSE fait observer que l'on redonne du sens et des responsabilités aux DETSIC de la plaque parisienne, et que cela pourrait peut-être amener la DIRISI à une réflexion dans le cadre global des DETSIC.



Le DC indique que cela va permettre aux personnels d'être moins en souffrance ; le scénario sera déroulé, mais l'objectif n'est pas de réaliser une réforme.

■ Divers

CHSCT : Le DC dit qu'au vu des PV, les CHSCT de réseau fonctionnent bien. Il réaffirme vouloir maintenir ce dialogue vers le personnel et les partenaires sociaux.

FO DEFENSE regrette que le dossier FRENETIC n'ait pas été abordé dans ce CTR. Le DC indique qu'il sera traité lors d'un prochain CTR et qu'une fiche nous sera transmise d'ici là.

FO DEFENSE, en tour de table, indique qu'elle restera vigilante sur le plan de recrutement, notamment sur les deux domaines de spécialités, sur la réorganisation de la DC DIRISI et de la plaque parisienne.

CONCLUSION

FO DEFENSE estime que ce CTR a été explicatif en tous points et souhaite le plus tôt possible un retour au présentiel.

FO DEFENSE continuera à porter son analyse sur l'organisation et le fonctionnement de la DIRISI, fondée sur les retours des agents et du terrain.

FO DEFENSE demeure à votre écoute et vous souhaite du courage et de la persévérance pour affronter cette crise sanitaire.

Vos représentants **FO DEFENSE** à la DIRISI :

Gérard REY, DIRISI TOULON - gerard.rey@intradef.gouv.fr

Didier GRUAU, DIRISI METZ - didier.gruau@intradef.gouv.fr

Cyril FABRE, DIRISI LYON - cyril-l.fabre@intradef.gouv.fr

Bruno DAGUIER, DIRISI RENNES - bruno.daguier@intradef.gouv.fr

Ignazio FLORE, POSA RENNES/BORDEAUX - ignazio.flore@intradef.gouv.fr

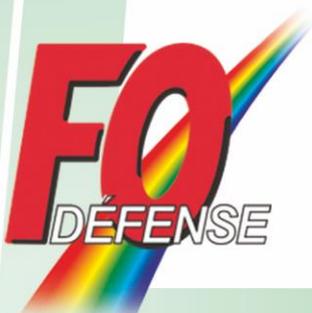
Patrice PARNAUD, DIRISI TOULON - patrice.parnaud@intradef.gouv.fr

Emmanuel NIATI, SICL KB - emmanuel.niati@intradef.gouv.fr

Danitza SCIARRINO, DIRISI METZ - danitza.sciarrino@intradef.gouv.fr

Eric CHAINTREUIL, DIRISI LYON - eric.chaintreuil@intradef.gouv.fr

Sébastien TOUSSAINT, DIRISI BORDEAUX - sebastien6.toussaint@intradef.gouv.fr



CTR DIRISI

du 22 juin 2021

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs,

Cette deuxième réunion du CTR de l'année 2021 se tient une fois encore en distanciel, ce qui ne porte pas le dialogue social à son meilleur niveau et ne favorise pas l'interaction des échanges. FO DEFENSE espère que ce CTR sera le dernier dans cette configuration, mais reste lucide sur le risque toujours encouru par cette épidémie.

Suite aux annonces gouvernementales et aux orientations de la direction générale de la fonction publique (DGA FP) définies dans la circulaire du 26 mai 2021, le tout télétravail ordonné par le Premier Ministre pour lutter contre le COVID 19 a été assoupli dans un premier temps à 4 jours, puis à 3 jours et 2 jours respectivement à compter du 9 juin et 9 juillet 2021 et, enfin, si la situation sanitaire le permet, le retour aux régime normal à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ces dispositions sont diversement intégrées par les commandants de formation administrative dont la posture, pour certains, a été jusque-là basée sur un turn-over des agents en télétravail.

Aussi, FO DEFENSE demande que la DC DIRISI donne des directives claires sur l'application de la circulaire interministérielle.

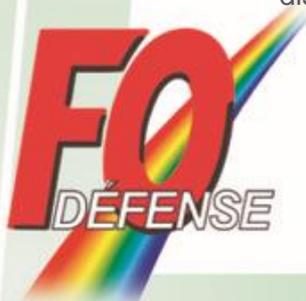
S'agissant de la reconnaissance de l'engagement des agents de la DIRISI dans la lutte contre l'épidémie COVID-19, FO DEFENSE se fait l'interprète de leur attente en vous demandant, Mon Général, que leur soit accordée une journée symbolique d'autorisation d'absence, à défaut de l'inégalité de traitement de la prime COVID qui vous était imposée.

Les personnels des DIRISI locales, pôles et CIRISI, ont été informés d'un projet dénommé FRENETIC résultant de l'enquête sociologique.

En première approche, FO DEFENSE estime, dès lors que la DIRISI prend en compte les remontées des techniciens de terrain, que ce chantier va dans le bon sens. En effet, les techniciens dans les CIRISI ont les compétences nécessaires pour appuyer les CNMO.

Nonobstant, FO DEFENSE s'interroge sur les « effets de bord » possibles du projet, notamment lorsqu'il s'agit de rationaliser, d'homogénéiser, et d'adapter les ressources humaines des CIRISI en organisation et en gestion. Alors que les remontées du terrain laissent entendre que le format des REO des CIRISI est déjà en-deçà du seuil minimal, comment pourrait-il être possible de leur faire subir un ajustement « au juste besoin » ? Ce projet FRENETIC semble plutôt axé sur le domaine des SI, laissant quelque peu le domaine des télécommunications de côté. Au fait des interrogations des agents de ce domaine, FO DEFENSE souhaite vous les exposer.

Il est un passé récent où la spécialité de téléphoniste-commutant était un atout majeur de notre ministère. Aujourd'hui, force est de constater que cette technicité ne cesse de disparaître au fil des départs en retraite du personnel civil et militaire.



Les droits ouverts aux recrutements des concours techniques B et C reflètent ce constat. Ces missions, mais également celles d'administration des réseaux, ont été reprises au sein du pôle RTD, laissant un vide de délégation de compétence dans les CIRISI. FO DEFENSE attire l'attention sur la nécessité d'ouvrir la réflexion sur la place des télécoms dans les CIRISI, afin de ne pas perdre les savoirs faire et de préserver la capacité opérationnelle de la DIRISI dans des situations constatées d'impossibilité de télé-action.

A défaut, FO DEFENSE craint de voir apparaître une génération de techniciens multiservice, alors que leurs domaines d'emploi nécessitent un niveau d'expertise reconnu. Sans nul doute, cette approche entraînerait de fait une baisse de la qualité du service rendu.

FO DEFENSE attire l'attention de la DIRISI sur le cas des ATMD. En effet, un certain nombre de ces agents, ex-ATE n'ayant jamais démérité, n'a pas bénéficié d'une promotion méritée vers le corps des TSEF. FO DEFENSE demande qu'une attention toute particulière soit portée à ces agents.

De plus, FO DEFENSE constate que certains postes décrits en catégorie C dans les REO concernent en pratique des postes du corps supérieur. FO DEFENSE demande donc un repyramidage des postes concernés.

Enfin, FO DEFENSE réitère son souhait d'un plan de requalification afin de permettre aux agents de bénéficier d'évolutions.

Concernant l'ordre du jour de ce comité technique de réseau, FO DEFENSE interviendra en séance sur les éléments présentés et porte à votre attention les points suivants :

Evolutions des recrutements 2014-2021

FO DEFENSE prend acte d'un fléchissement des droits ouverts en 2021. Compte tenu de l'objectif affiché de la DIRISI de résorber le déficit en personnel civil, FO DEFENSE espère que les concours et recrutements permettront de l'atteindre.

Télétravail à la DIRISI

FO DEFENSE affirme que le télétravail n'est qu'une modalité d'organisation du travail et ne doit pas être présenté comme une solution ou une récompense. Il doit s'accompagner de formation et d'accompagnement de la part de l'encadrement. Par l'intermédiaire de ses structures, FO DEFENSE a demandé la reconnaissance et la compensation de l'impact financier.

Réorganisation de la DIRISI

Concernant la mise en place de la DSI et de la MOA, FO DEFENSE souhaite connaître le nombre de personnels civils impactés par ces mesures et les conséquences en matière de changement de poste et d'emploi.

Concernant l'étude sur la réorganisation de la plaque parisienne, FO DEFENSE constate une fois encore que la posture de la DIRISI consiste à décliner une solution avant même d'en mesurer les avantages et les inconvénients, ainsi que les impacts sur les personnels civils. Cette présentation est trop succincte, trop peu explicative des bouleversements en matière de rattachement organique, d'emploi, de transfert et/ou de suppression de postes. FO DEFENSE demande que ce dossier soit plus amplement présenté lors d'un prochain CTR.

Mon Général, Mesdames, Messieurs merci pour votre attention.

Le 22 juin 2021

